



## Association Génomique des Alpes-Maritimes

Siège social : Archives Départementales des Alpes-Maritimes  
06206 NICE CEDEX 3

Adresse de messagerie: [agam.06@gmail.com](mailto:agam.06@gmail.com)

Site web: <http://www.agam-06.org>

### **Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire**

Samedi 23 octobre 2010 - 14 heures

Maison des associations – 288 chemin St Claude 06600 Antibes

#### **ORDRE DU JOUR : Décision à prendre pour la démission de l'AGAM du CGMP**

Le samedi 23 Octobre 2010 à 14 heures à la Maison des Associations - 288 chemin St Claude 06600 Antibes - et sur convocation régulièrement notifiée du secrétariat AGAM, les adhérents AGAM se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents ainsi que les mandataires dès leur entrée en séance.

Il ressort que 122 adhérents AGAM sur 349 totalisant 122 voix étaient présents ou régulièrement représentés.

Etaient présents : 24 adhérents sur 349

Etaient représentés : 98 adhérents sur 349

Etaient absents et non représentés : 227 adhérents sur 349

Selon les statuts de l'AGAM, le quorum est atteint et l'assemblée générale peut valablement délibérer lorsqu'un quart au moins du total des membres de l'association inscrits et à jour de leur cotisation lors de l'exercice échu est présent ou représenté.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

La présidence de séance est tenue par Patrick CAVALLO Président de l'AGAM qui explique à l'assemblée la situation de l'AGAM par rapport au **CGMP Centre Génomique du Midi-Provence** dont elle fait partie et qui est un regroupement de 7 associations de la région Midi-Provence.

Le CGMP représente ses associations adhérentes auprès de la Fédération Française de Généalogie et lors des Journées régionales de généalogie. Il édite le Répertoire Informatique des Patronymes Étudiés (RIPE) et un bulletin de liaison trimestriel : PROVENCE GENEALOGIE. Il est administré par le **CCR, Conseil de Coordination Régional**, composé des présidents et des représentants des associations partenaires.

L'an dernier déjà, le Conseil d'administration de l'AGAM envisageait de quitter le CGMP pour un problème de gouvernance et une gestion financière déficitaire. Cette année, des faits aggravants comme la décision d'organiser un congrès national en 2013 au budget très lourd, sans que le CCR n'ait donné son accord, ont conduit le Conseil d'administration de l'AGAM à demander à ses

adhérents de voter en assemblée générale extraordinaire la démission de l'AGAM du CGMP, ceci dans le but de ne pas mettre en péril notre association.

A savoir que les adhérents AGAM qui le désirent pourront toujours recevoir la revue Provence Généalogie.

En conséquence, le Président de séance Patrick CAVALLO propose à l'assemblée de voter la proposition suivante :

Démission de l'AGAM du CGMP et mise à jour des statuts de l'AGAM

**Suppression de l'Article XIII/1:**

XIII/1 - L'ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES ALPES-MARITIMES est membre du CENTRE GENEALOGIQUE DU MIDI PROVENCE (Union des associations généalogiques de Provence Alpes Côte-d'Azur et Corse) - Elle ne peut s'en retirer que sur proposition de son Conseil d'administration et décision majoritaire de son Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

**L'article XIII/2 sera conservé et renuméroté:**

XIII/2 - L'AGAM est affiliée à la Fédération Française de Généalogie.

Mise au vote à bulletin secret, la résolution de **la démission de l'AGAM du CGMP et la mise à jour des statuts de l'AGAM est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

Ont voté pour la démission : 121 votants

A voté contre la démission : 1 votant

Le Président remercie l'assemblée de sa présence et de sa participation au vote, il profite de l'occasion qui se présente pour annoncer deux prochaines journées généalogiques de l'AGAM :

- Samedi 27 novembre 2010 à Tourrettes-sur-Loup
- Dimanche 6 mars 2011 à Antibes - Maison des Associations

La séance est levée à 15 heures